

**PROCES VERBAL du conseil municipal  
De la commune de SAINT ROMAIN DE JALIONAS  
Séance du mardi 21 décembre 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 21 DECEMBRE, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	15/12/2021
Présents :	14	Date d'affichage :	15/12/2021
Votants :	21	Date de publication :	

**Etaient présents :**

**Mesdames DECHANOZ Sylvie, DEVELAY Fabienne, GARNIER Sophie, HABLIZIG Karine, LEROUX Aurélie (arrivée à 19 h 45), NOUET Sylviane, TIRANNO Gina ;  
Messieurs DESCAMPS Gil, DI CIOCCIO Piétro, GRAUSI Jérôme, MARTELIN Yves, REIX Stéphane, ROMANOTTO Nicolas,**

**Etaient présents en visio conférence :**

**Madame FRANCO Maëlle, GEORGES Corinne (arrivée à 19 h 47), MOLLARD Yoann .**

**Etaient absents excusés :**

**Mesdames AGUIAR Géraldine (pouvoir à S. Garnier), BELMONTE Sophie (Pouvoir à S. Dechanoz), SAETERO Soledad (pouvoir à Y. Martelin), Messieurs BEKHIT Thierry (Pouvoir à G. Descamps), DUHAMEL Gaël (pouvoir à J. Grausi), KJAN Sylvain (pouvoir à Y. Martelin) et NESMOZ David (pouvoir à F. Develay),**

**Secrétaire de séance : MARTELIN Yves**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire précise que ce conseil municipal se tient dans la salle de conseil habituelle mais à nouveau sans public en raison de la situation sanitaire.

Le texte autorise à nouveau également que les réunions se tiennent en visio ou audioconférence. Le quorum permettant à une assemblée de se tenir repasse de la moitié à un tiers et les élus peuvent à nouveau être porteurs de deux pouvoirs au lieu d'un.

Il remercie les personnes qui suivent les débats en direct ou en rediffusion sur la page Facebook.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2021 appelle des observations. Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

<b>DELIBERATION n° 2021-079</b>	<b>ADMINISTRATION</b> Dénomination et numérotage des voies de la commune
---------------------------------	--

Par délibération n°2021-071 du 16 novembre 2021, le conseil municipal a validé les noms attribués à l'ensemble des voies communales.

Une erreur matérielle s'est glissée en deux endroits dans l'annexe concernant la dénomination de deux voies.

En effet, le principe du choix de dénomination d'une voie est d'éviter toutes redondances du mot directeur de ladite voie. Rappelons que ce mot directeur est le dernier terme utilisé pour le nom donné.

Les voies concernées sont donc rectifiées comme suit :

<b>Annexe à la délibération n°2021-071</b>	<b>Rectification apportée</b>
AVENUE DU RHÔNE	AVENUE DU FLEUVE
RUE DES TERRASSES DU PONT	RUE DES TERRASSES DU RHÔNE

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**Par : 21 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION**

↳ **RECTIFIE** les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste rectifiée en annexe de la présente délibération),

<b>CHANGEMENT DE DENOMINATION DE VOIE</b>			
<b>ANCIEN NOM DE VOIE</b>	<b>NOUVEAU NOM DE VOIE</b>	<b>Re-numérotation métrique</b>	<b>CONSERVATION des anciens n°</b>
CHEMIN DE PASSIEU	CHEMIN DES SAPINS	OUI	
LOTISSEMENT LE PORT	AVENUE DU FLEUVE	OUI	
LOTISSEMENT LE PORT	RUE DE L'ANCRE	OUI	
CHEMIN DES SABLES	CHEMIN DU PRAT	OUI	
LES SAMBETES	RUE DES SAMBÈTES	OUI	
RUE DES PENSÉES	RUE DES PINSONS	OUI	
IMPASSE DE MALAVAL	IMPASSE DE LA CROIX		OUI

<b>CREATION DE NOUVELLES VOIES</b>	
<b>NOUVEAU NOM DE VOIE</b>	<b>Numérotation métrique</b>
CHEMIN DE LA BESSEYE	<b>OUI</b>
IMPASSE DE LA CLAIRIÈRE	<b>OUI</b>
IMPASSE DE LA GRAVIÈRE	<b>OUI</b>
IMPASSE DE LA SOIE	<b>OUI</b>
IMPASSE DE L'ORCHANETTE	<b>OUI</b>
IMPASSE DES ALOUETTES	<b>OUI</b>
IMPASSE DES CAMÉLIAS	<b>OUI</b>
IMPASSE DES COLOMBES	<b>OUI</b>
IMPASSE DES DUNES	<b>OUI</b>
IMPASSE DES LAUZES	<b>OUI</b>
IMPASSE DES MURIERS	<b>OUI</b>
IMPASSE DES NUISÈLES	<b>OUI</b>
IMPASSE DES OLIVIERS	<b>OUI</b>
IMPASSE DES PALMIERS	<b>OUI</b>
IMPASSE DES PAVOTS	<b>OUI</b>
IMPASSE DES PIERRES	<b>OUI</b>
IMPASSE DES QUATRE	<b>OUI</b>
IMPASSE DES RÊVES	<b>OUI</b>
IMPASSE DES ROCHERS	<b>OUI</b>
IMPASSE DES ROSES	<b>OUI</b>
IMPASSE DES ROSSIGNOLS	<b>OUI</b>
IMPASSE DES VENTS	<b>OUI</b>

IMPASSE DU CANOT	OUI
IMPASSE DU CHÊNE	OUI
IMPASSE DU CLOS	OUI
IMPASSE DU DÉSERT	OUI
IMPASSE DU LAVOIR	OUI
IMPASSE DU LIARD	OUI
IMPASSE DU PONT	OUI
IMPASSE DU PUITTS	OUI
IMPASSE DU RHUM	OUI
IMPASSE GRAND TERRE	OUI
IMPASSE SAINTE ÉLAINE	OUI
PLACE DU COMMERCE	OUI
ROUTE DE CHAVANOZ	OUI
ROUTE DES CINQ CHEMINS	sans habitation
RUE DE LA BOUCLE D'OR	OUI
RUE DES GRIVES	OUI
RUE DES JARDINS DU VILLAGE	OUI
RUE DES TERRASSES DU RHÔNE	OUI
RUE DU CLOS DES LYS	OUI

#### RENUMEROTATION EN METRIQUE DES VOIES

NOM DE LA VOIE RENUMEROTÉE	Re-numérotation
AVENUE DES SABLES	OUI
CHEMIN DE JALIONAS	OUI
CHEMIN DE LA COTE	OUI
CHEMIN DE LA VIE DES ÂNES	OUI
CHEMIN DE PARADIS	OUI
CHEMIN DE PERRIER CALLET	OUI
CHEMIN DE PERRONCEL	OUI
CHEMIN DE REVOLLAT	OUI
CHEMIN DE VAVRES	OUI
CHEMIN DES MARAIS	OUI
CHEMIN DES ROUTE	OUI
CHEMIN DES VIGNES	OUI
CHEMIN DU PEILLARD	OUI
CHEMIN DU PORT	OUI
IMPASSE DE LA BAJOLLE	OUI
IMPASSE DES CANUTS	OUI
IMPASSE DU COLOMBIER	OUI
IMPASSE DU PRE FLEURI	OUI
PASSAGE VICTOR MARTELIN	OUI
ROUTE DE BARENS	OUI
ROUTE DE BIONNAIS	OUI
ROUTE DE CRÉMIEU	OUI
ROUTE DE LOYETTES	OUI
ROUTE DE MALAVAL	OUI

Arrivée en présentiel de Madame Aurélie LEROUX à 19 H 45  
Arrivée en visio conférence de Madame Corine GEORGES à 19 H 47

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	15/12/2021
Présents :	16	Date d'affichage :	15/12/2021
Votants :	23	Date de publication :	

<b>DELIBERATION n° 2021-080</b>	<b>ADMINISTRATION</b> Extinction partielle de l'éclairage public
---------------------------------	---

Madame Sylviane NOUET, Conseillère municipale, rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies.

*La délibération de ce soir permettra d'avoir l'accord ou non du conseil municipal pour poursuivre la réflexion menée et la mettre en œuvre après avoir informé la population, voire si les conditions sanitaires le permettent, d'organiser des réunions d'information.*

Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

D'après les retours d'expériences similaires menés dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. Le contrôle de ces armoires a été réalisé par notre prestataire d'éclairage public. La liste des voies jointes en annexe à la présente délibération tient compte uniquement des armoires déjà équipées d'horloges adaptées sans modification à apporter ni coût supplémentaire pour la commune.

Cette démarche sera accompagnée d'une information à la population et d'une signalisation spécifique.

En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

*Madame Sophie GARNIER demande si on a une idée de l'économie que cela va représenter pour la commune ainsi que le coût de la signalisation.*

*Madame Sylviane NOUET répond qu'une projection à minima a été réalisée, pour un montant d'environ 6 000 € d'économie et un coût à maxima de la signalisation à 1 000 €. Elle précise que cette action n'est pas seulement pour l'économie financière mais aussi et avant tout pour la protection de l'environnement.*

*Monsieur Gil Descamps précise que les services des eaux, d'électricité et de gaz branchent souvent leurs batteries de télérelève sur les armoires d'éclairage public.*



*Madame Sylviane Nouet répond que côté électricité il n'y a pas de problème avec les compteurs Linky. En ce qui concerne l'eau et le gaz nous n'en avons aucune idée.*

*Monsieur Stéphane Reix rappelle que l'ancienne municipalité avait été sollicitée pour l'installation d'antenne de télérelève pour les compteurs Gaspar au niveau de la mairie et du bâtiment de l'ancienne poste...*

*Madame Sylviane Nouet prend note de la question et une réponse sera apportée ultérieurement.*

*Monsieur le Maire Jérôme Grausi rappelle que le choix de l'extinction de l'éclairage public avait été porté dans le programme, que des communes autour de nous le font déjà et que dans la tranche horaire de 23 h à 5 h il ne se passe pas grand-chose au niveau de la commune. La gendarmerie, interrogée au sujet de la sécurité, et notamment en termes de cambriolages, a répondu qu'à 80 / 90 %, les cambriolages sur le territoire des Balcons du Dauphiné, ont lieu entre 17 h 30 et 19 h 30.*

*En tout état de cause, les lampadaires à proximité des caméras de vidéo protection, des voies départementales et des zones artisanales ne seront jamais éteints.*

*A la question de Monsieur Pietro Di Cioccio, à savoir si l'extinction sera définitive, Madame Sylviane Nouet précise qu'il s'agira dans un premier temps d'une période expérimentale, avec communication avec la population, entre le 1<sup>er</sup> février 2022 et le 31 décembre 2022 afin de couvrir toutes les saisons et avoir un retour global.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**Par : 17 Voix POUR 1 Voix CONTRE 5 ABSTENTIONS**

↳ **DÉCIDE** que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23h00 à 05h00 à compter du 01 février 2022 selon la liste des voies jointes en annexe,

↳ **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, de 23h00 à 05h00, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

*Madame Sophie Garnier, précise que les élus de l'opposition s'abstiennent sur cette décision, non pas pour s'opposer au projet, mais parce qu'ils auraient préférés qu'il y ai une concertation avec la population avant la prise d'arrêtés. Madame NOUET informe qu'en fonction de la situation et des règles santes, une concertation publique pourrait être envisageable.*

**2021-080 - MODIFICATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC  
ANNEXE - LISTE DES VOIES**

NOM DES VOIES	EXTINCTION
AVENUE DES SABLES	OUI
AVENUE DU FLEUVE	NON
CHEMIN DE JALIONAS	OUI
CHEMIN DE LA BESSEYE	OUI
CHEMIN DE LA COTE	OUI
CHEMIN DE LA VIE DES ÂNES	OUI
CHEMIN DE PARADIS	OUI
CHEMIN DE PERRIER CALLET	OUI
CHEMIN DE PERRONCEL	OUI
CHEMIN DE REVOLAT	EN PARTIE
CHEMIN DE VAVRES	OUI

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 21 DECEMBRE 2021

CHEMIN DES MARAIS	OUI
CHEMIN DES ROUTE	OUI
CHEMIN DES SAPINS	OUI
CHEMIN DES VIGNES	OUI
CHEMIN DU PEILLARD	EN PARTIE
CHEMIN DU PORT	OUI
CHEMIN DU PRAT	EN PARTIE
IMPASSE DE LA BAJOLLE	OUI
IMPASSE DE LA CLAIRIÈRE	OUI
IMPASSE DE LA CROIX	OUI
IMPASSE DE LA GRAVIÈRE	OUI
IMPASSE DE LA SOIE	OUI
IMPASSE DE L'ORCHANETTE	NON
IMPASSE DES ALOUETTES	NON
IMPASSE DES CAMÉLIAS	OUI
IMPASSE DES CANUTS	OUI
IMPASSE DES COLOMBES	OUI
IMPASSE DES DUNES	OUI
IMPASSE DES LAUZES	OUI
IMPASSE DES MURIERS	OUI
IMPASSE DES NUISÈLES	OUI
IMPASSE DES OLIVIERS	OUI
IMPASSE DES PALMIERS	OUI
IMPASSE DES PAVOTS	NON
IMPASSE DES PIERRES	OUI
IMPASSE DES QUATRE	OUI
IMPASSE DES RÊVES	OUI
IMPASSE DES ROCHERS	OUI
IMPASSE DES ROSES	OUI
IMPASSE DES ROSSIGNOLS	OUI
IMPASSE DES VENTS	OUI
IMPASSE DU CANOT	OUI
IMPASSE DU CHÊNE	OUI
IMPASSE DU CLOS	OUI
IMPASSE DU COLOMBIER	OUI
IMPASSE DU DÉSERT	OUI
IMPASSE DU LAVOIR	OUI
IMPASSE DU LIARD	OUI
IMPASSE DU PONT	OUI
IMPASSE DU PRE FLEURI	OUI
IMPASSE DU PUIITS	OUI
IMPASSE DU RHUM	OUI
IMPASSE GRAND TERRE	OUI
IMPASSE SAINTE ÉLAINE	OUI
PASSAGE VICTOR MARTELIN	NON
PLACE DU COMMERCE	NON
ROUTE DE BARENS	OUI
ROUTE DE BIONNAIS	OUI
ROUTE DE CHAVANOZ	EN PARTIE
ROUTE DE CRÉMIEU	OUI
ROUTE DE LOYETTES	EN PARTIE
ROUTE DE MALAVAL	EN PARTIE
ROUTE DES CINQ CHEMINS	OUI
RUE DE CHEVRAMONT	OUI
RUE DE LA BOUCLE D'OR	OUI
RUE DE LA GIRINE	EN PARTIE
RUE DE LA SOURCE	NON
RUE DE L'ANCRE	NON
RUE DE L'ÉGLISE	OUI
RUE DES ACACIAS	NON
RUE DES CHÊNES VERTS	NON



RUE DES ÉPINETTES	EN PARTIE
RUE DES ÉRABLES	OUI
RUE DES GRIVES	NON
RUE DES JARDINS DU VILLAGE	OUI
RUE DES MESANGES	NON
RUE DES MOULINS	OUI
RUE DES PERVENCHES	OUI
RUE DES PINSONS	OUI
RUE DES SAMBÈTES	NON
RUE DES TERRASSES DU RHÔNE	NON
RUE DES VIOLETTES	OUI
RUE DU CLOS DES LYS	OUI
RUE DU GIRONDAN	EN PARTIE
RUE DU STADE	NON

<b>DELIBERATION n° 2021-081</b>	<b>FINANCES</b>
	Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

**Madame Aurélie LEROUX**, Adjointe aux finances, rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

**Article L 1612-1**

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à **hauteur de 25 % du budget primitif de 2021**

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	Budget Primitif 2021	Montant maximum de l'autorisation = 25 %	Montant de l'autorisation
10 - Dotations, fonds divers et réserves	16 505,59	4 126,40	
16 - Emprunts et dettes assimilées	176 473,26	44 118,32	
20 - Immobilisation incorporelles	16 629,00	4 157,25	
204 - Subventions d'équipement versées			
21 - Immobilisations corporelles	411 252,35	10 813,09	
23 - Immobilisations en cours	581 522,06	145 380,52	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Par :            23 voix POUR            0 Voix CONTRE            0 ABSTENTION

↳ **ACCEPTE** les propositions dans les conditions exposées ci-dessus.

#### **QUESTIONS DIVERSES – TOUR DE TABLE**

**M. Jérôme GRAUSI, Maire,**

- **Gens du voyage :**

Ils sont partis dimanche il y a 10 jours et les travaux ont été faits sur la parcelle afin que personne ne vienne se réinstaller. Le dépôt de plainte du propriétaire a fait assez rapidement son effet, puisqu'ils sont partis une semaine après.

- **Sictom de Morestel :**

Jérôme GRAUSI donne lecture du courrier adressé par la Mairie au SICTOM le 29/11/2021 :

« Madame, Monsieur,

La commune de Saint Romain de Jalionas suit avec attention le transfert de syndicat concernant les ordures ménagères. A ce titre, un certain nombre de points nous interrogent et nous souhaitons vous les soumettre.

Tout d'abord, nous avons subi ce transfert et cela est regrettable. Cela est d'autant plus problématique pour notre commune que ce transfert n'est pas sans conséquence pour notre village car il s'accompagne de changements qui n'existaient pas avec le SMND sans n'avoir pour l'heure aucune contrepartie.

Désormais, tous les habitants devront se doter de bacs compatibles. Précédemment sur les communes qui étaient rattachées au SICTOM, ce syndicat avait géré ce changement en accompagnant les communes et en organisant la mise à disposition des bacs nécessaires. Il est très regrettable que cela ne soit pas le cas cette fois-ci et cela interroge. On juge un syndicat non pas à son nom mais aux services qu'il a réussi à mettre en place auprès de ses usagers. De plus, dans six secteurs des Jalioromains devront faire des dizaines de mètres et même parfois plus de cent mètres pour que leurs poubelles soient ramassées. En outre, notre commune a subi une forte hausse du prix de notre collecte alors même que le service reste inchangé.



Factuellement, sur notre commune, il y a un manque de borne de tri ce qui n'incite pas un certain nombre d'administrés à trier. De ce fait, cela nous interpelle sur la nécessité de mettre en place des tournées de collectes des déchets recyclables en porte à porte afin de réduire le volume des ordures ménagères.

Nous vous alertons sur ces points car les administrés ne comprennent pas pourquoi payer plus cher pour le même service d'autant plus que de nouvelles hausses sembleraient se profiler. Nous souhaitons impérativement que les habitants soient eux aussi gagnants sur ce transfert car uniformiser le tarif sans le service est incompréhensible.

Pour terminer, nous avons, comme une grande partie de l'ensemble des communes été surpris par la décision de changer de nom et de logo par le SICTOM, nous ne comprenons pas cette décision notamment avec ce qui a été écrit un peu plus haut. N'oubliez pas que toutes ces décisions sont prises et financées par des deniers publics, donc nos administrés, et ce manque de transparence nous questionne.

Nous comptons sur vous afin d'améliorer le service et être le plus transparent possible sur le fonctionnement de votre syndicat.

Bien à vous, les élus de Saint Romain de Jalionas. »

Puis il donne lecture du courrier de réponse du SICTOM de Morestel daté du 15/12/2021 :

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les élu(e)s,  
Mesdames et Messieurs les élu(e)s d 'opposition,

En réponse au courrier que vous avez adressé au Sictom de Morestel, je tiens à porter à votre connaissance les éléments suivants :

Tout comme pour vous, cette réorganisation, inscrite dans un souci légitime de cohérence territoriale par les élus communautaires en place lors du précédent mandat, a mis le Sictom dans une situation peu confortable, obligeant les élus et les agents, en plus d'assurer le fonctionnement normal, à travailler à sa réussite dans un délai plus que contraint.

Vous parlez ensuite de changements qui n'existaient pas avec le SMND sans contrepartie...(sic). Je crois comprendre que vous faites allusion aux modifications qui devront être apportées à certaines tournées OM sur votre commune.

Effectivement modifications il y aura sur certains secteurs et pas seulement sur St Romain. Notre syndicat a toujours eu comme priorité la sécurité des agents et des usagers, aussi certaines pratiques qui avaient cours auparavant et sur lesquelles certains élus fermaient les yeux pour des raisons de commodité, disparaîtront dès le mois de Janvier.

La contrepartie me semble évidente : la sécurité de tous et la tranquillité des élus en cas d'incident grave. Est-ce si difficile à comprendre ?

Comme je l'ai fait moi-même il y a quelques années, les habitants de St Romain devront se doter de bacs conformes. Vous faites référence à la distribution (payante) de bacs organisée les années précédentes, regrettant que cela ne puisse être fait à nouveau. J'attire votre attention sur une différence importante qui semble avoir échappé à certains.

Le Sictom a équipé les habitants de son territoire qui le souhaitent (environ 50 000 personnes) sur plusieurs années, de 2016 à 2019.

Dans le cas présent, ce serait 80 000 personnes qu'il faudrait satisfaire en moins d'un an.

Il est évoqué ensuite une forte augmentation du prix de collecte pour les habitants de votre commune. Dois-je rappeler que durant les 6 ans du précédent mandat, les élus (dont ceux de votre commune) siégeant au SMND ont décidé de bloquer arbitrairement les hausses de participations, obligeant lors du dernier exercice budgétaire (2020) à voter une hausse de 12 % qui, de fait, s'applique aux communes de l'ex CCIC, aujourd'hui incluses dans la CCBD. Pour mémoire, la hausse établie par notre syndicat, bien inférieure heureusement, a tout de même été impactée par ces 12 %. Pour faire plus clair, tous les usagers de la CCBD ont payé pour absorber ces 12 % d'augmentation, validés par des élus plus soucieux de leur réélection et de leur image, fautive au demeurant, de bons gestionnaires, que de la réelle problématique des coûts du service.

Vous avez raison de dire qu'il est difficile d'expliquer une hausse lorsque le service n'a pas été amélioré. Je m'étonne juste que ce soudain intérêt pour le prix à payer par les usagers n'arrive qu maintenant. Pour vous rassurer, je crois savoir que les hausses prévues au SMND en 2022 seraient du même niveau (environ 13 %). Les perspectives financières faites pour notre nouveau territoire sont d'environ 4 % d'augmentation.

Je trouve pour le moins surprenant de chercher à « faire porter le chapeau » au Sictom et aux élus actuels. Un écran de fumée pour brouiller les pistes quant aux réels responsables.

Ai-je besoin de préciser qu'en tant que président du futur syndicat, ma préoccupation première est la maîtrise des coûts.

J'ai eu l'occasion de l'expliquer à plusieurs reprises, lors de réunions d'information, mais aussi en conseil communautaire. Nous souhaitons faire évoluer le service et rendre l'usager, acteur de sa collecte. Je me souviens avoir répondu à M. BEKHIT, conseiller communautaire, de façon précise sur ce point. Il est dommage qu'il n'en ait pas gardé souvenir.

Afin d'optimiser les services et encadrer les augmentations prévisibles, nous réfléchissons à la collecte des emballages et papiers en porte-à-porte (multi-flux), à l'alternance de tournées OM et recyclables (emballages, papiers), à la réduction des biodéchets, à l'optimisation des déchets verts, au déploiement de composteurs collectifs ou individuels, à la multiplication des broyeurs mis à la disposition des usagers, à l'installation de colonnes « cartons bruns » dans toutes les communes, à l'augmentation du nombre de colonnes « verres » et surtout, à la mise en place, avant la fin du mandat, d'une tarification incitative permettant au citoyen vertueux de maîtriser les coûts de collecte. Le principe du pollueur-payeur.

Vous garantir que l'usager sera gagnant serait peut-être prématuré, des facteurs liés aux prix de marchés, à la TGAP, venant ajouter une touche d'incertitude dans les prévisions, mais sachez que les actions que nous allons mettre en œuvre, permettront à celles et ceux qui le souhaitent d'influer sur leur taxe.

Il n'est nul besoin de me rappeler que tous ces changements sont financés par les deniers publics, mais c'est faire un mauvais procès au Sictom de prétendre que cela n'était pas nécessaire. Je m'en suis d'ailleurs expliqué, encore, lors du dernier conseil communautaire du 25 novembre dernier.

Ce changement de nom nous a paru légitime, afin que les nouvelles communes et les nouveaux agents, n'aient pas le sentiment d'arriver dans une structure déjà construite ... et verrouillée. Les retours que nous avons eus lors des différentes rencontres dans les nouvelles communes ont tous été positifs. Ce qui légitime le choix des élus du Sictom. Quant au nouveau nom, des propositions ont été soumises aux agents techniques, aux agents administratifs et aux élus du Sictom. On peut, à loisirs, ergoter sur la

nouvelle appellation, mais il y a, à mon sens, des problématiques plus importantes que la dénomination du nouveau syndicat.

Pour mémoire, l'étude portant sur le changement de nom a coûté 4940 € HT. Aucun frais supplémentaires à prévoir pour les flocages de vêtements car cela se fait chaque année, quel que soit le nom du syndicat. Les véhicules, loués en quasi-totalité, n'ont pour l'instant aucun marquage et seront équipés prochainement d'autocollants avec le nouveau sigle (1000€ pour l'ensemble de la flotte). Aucun frais de papeterie car nous imprimons nos en-tête. Ramené au nombre d'habitants, cela représente 0,03 € par habitant.

Plus tard (2023), une campagne d'info utilisant les supports mobiles que sont les bennes OM est prévue. Elle aura pour but, en plus des infos papier ou numériques, de sensibiliser les usagers aux évolutions du syndicat et aux bonnes pratiques. Coût prévu de l'opération 6900€ HT, soit 0,046€ par habitant. Voilà qui devrait relativiser les remarques critiques de certains élus de votre conseil.

Il est certain que cette réorganisation sur laquelle nous travaillons depuis plus d'un an, ne pourra réussir sans l'appui et la confiance des élus de toutes les communes.

Espérant avoir levé les incertitudes et cette opacité chronique qui semble persistante chez certains élus de votre commune et restant à votre disposition pour échanger sur le sujet, recevez Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, mes cordiales salutations.

Le Président  
Frédéric GONZALEZ



**Monsieur Stéphane Reix** remercie le Maire d'avoir fait passer le courrier de réclamation évoqué lors du dernier conseil municipal.

En ce qui concerne la réponse, il trouve que le Sictom de Morestel se positionne comme donneur d'ordres alors qu'il est prestataire de services. D'autre part il répond à notre question de la qualité du service en la mettant en bascule sur la sécurité des employés... certes nous comprenons très bien qu'un camion ne puisse pas faire de marche arrière mais derrière il y a tout de même une différence de traitement de certaines communes du Sictom, notamment le nombre de ramassage par semaine, le ramassage des recyclables à la porte pour certains... et cela dans le courrier c'est occulté. Je trouve donc leur posture pédante. Je précise que cette posture, comme pour la communauté des communes, est une posture de gens qui sont hors sol et déconnectés des problématiques de la population. Ils sont dans une tour d'ivoire, loin... et à aucun moment ils ne remettent en cause leurs décisions .... Et de 4 000 € au départ, on en est à 13 000 €, qui auraient pu servir à acheter des bacs et les mettre à disposition de personnes qui sont à faible revenus par exemple et qui devront s'acheter un bac à 50 €. Le gouvernement va verser un chèque inflation de 100 € cette somme va servir à acheter un bac poubelle à ces personnes et c'est très regrettable. L'habitant de Saint Romain de Jalionas n'en a rien à faire de savoir que le syndicat qui ramasse ses poubelles va s'appeler Sictom de Morestel ou Syclum !



**Monsieur Jérôme GRAUSI** dit que dans l'esprit des gens, c'est la Mairie qui gère les ordures ménagères et pendant le mouvement de grève du SMND, des personnes ont dit qu'elles allaient déposer leurs ordures ménagères devant la Mairie. Les ordures ménagères sont de la compétence communautaire et toutes les communes de la communauté ont subi cette grève qui n'a rien à voir avec le transfert au Sictom mais un désaccord avec les agents.

- **Point au nom de M. Sylvain KJAN, Conseiller délégué à l'environnement :**

Le rétro planning présenté lors du dernier conseil municipal a été tenu à l'exception de la distribution des flyers où nous avons pris 2 semaines de retard sur 4 secteurs de ST Romain.

À date, tous les Jalioromains ont reçu le courrier du SICTOM + le courrier du Maire. Il faut rappeler que le principal du changement reste la collecte en bac et non plus posé au sol.

À la vue du contexte de grève actuel et de certains administrés qui peinent à s'équiper de bacs, une tolérance sera accordée par le SICTOM en ce début d'année. Cela tiendra compte des pénuries de certains magasins à s'approprier en bacs.

Pour rappel les bacs de marque BELLI ne sont pas conformes car les bacs cassent.

Les points de regroupements sont matérialisés sur les secteurs concernés et un courrier spécifique leur a été adressé sur novembre.

Le dernier secteur problématique (allée du Girondan) a reçu une correspondance la semaine dernière pour désigner le point de collecte faisant suite à la réunion en mairie du 27/11. Malheureusement il y a eu très peu de présents (moins de 10 personnes)

Il s'agira de la première place de parking qui sera identifiée par un panneau (temporaire) et une pierre + traverse au sol pour éviter les stationnements.

La collecte pour les commerçants reste inchangée. Pour ceux qui le souhaitent ils pourront également déposer leur bac à cet endroit.

Cette zone n'étant pas un local poubelle il conviendra à ce que chacun récupère son bac après collecte comme dans tous les autres points de collectes de la commune.

- **SMND :**

Vous avez constaté que le SMND est en grève depuis une semaine. Les informations ont été transmises via nos différents réseaux. Un accord a été trouvé concernant la problématique de dialogue social et on nous a confirmé que la collecte repartait dès demain de façon normale et que les déchetteries réouvrent également demain.

**Madame Corinne Georges**, précise que si des personnes ont des soucis pour se fournir en Bac, le Sictom en a quelques uns. D'autre part le Sictom a eu une grosse réflexion par rapport au SMND qui va appliquer une grosse augmentation alors que le Sictom ne va pas la faire autant. Je ferai un article dans le bulletin municipal pour mieux expliquer tout cela.

En ce qui concerne le changement de nom du Sictom de Morestel, le nom retenu est le SYCLUM, nom qui avait remporté l'adhésion du personnel.

Deux élus communautaires des Balcons du Dauphiné rentrent dans le bureau du SYCLUM pour nous représenter : Il s'agit de Monsieur Karim AMEZIANE et Monsieur Jean-Philippe BAYON

Monsieur Jérôme GRAUSI précise également que le Président du SYCLUM est un membre de la CCBBD puisque c'est le Maire de Bouvesse, Monsieur Frédéric GONZALES.

- **Point COVID :**

Le Maire, Jérôme GRAUSI, informe que le centre de vaccination de Pont-de-Chéruy, à l'espace pontois, qui injecte actuellement 2 500 doses par semaine, va s'installer début janvier à Charvieu-Chavagneux, rue de la République, à l'Espace Charles de Gaulle dans le centre de loisirs.

Il y a beaucoup de contagions en ce moment et il faut donc faire très attention.

- **Recrutement DGS :**

Notre actuelle Directrice Générale des Services, Madame Pascale KUHRI, part à la retraite le 31 mars 2022 et le recrutement de son remplaçant est terminé. Il s'agit de Monsieur Guy-Alain DUFEU qui arrivera au 1<sup>er</sup> février 2022 par voie de mutation de la Mairie de La Boisse.

- **Sécurité :**

✓ Un grave accident de la circulation a eu lieu dans la nuit de samedi à dimanche dernier, avec deux blessés graves. Une enquête est en cours par les services de gendarmerie. La personne qui conduisait a été identifiée et elle est sanctionnée comme il se doit.

✓ Un cambriolage a eu lieu ce même week-end sur Barens entre 17 h et 19 h 30....  
Donc faites attention en cette période

- **Travaux Chemin du Peillard :** Enedis a recontacté le prestataire afin qu'il vienne reboucher les trous laissés sur la voirie mais celui-ci a des problèmes de personnels absents à cause du Covid... Une intervention devrait avoir lieu début janvier mais nous avons insisté pour qu'une intervention provisoire ait lieu avant.

- **Caméras :** Les caméras de vidéo protection sont opérationnelles et elles ont déjà leur utilités puisqu'elles ont permis l'identification du conducteur de l'accident à l'entrée de St Romain.

- **Vœux du Maire :** Le vendredi 07/01/2022 en salle carrelée à 19 h. Après concertation avec les Maires environnants, les vœux sont annulés en présentiel et une vidéo sera proposée. Peut être qu'entre les élections présidentielles et législatives nous pourrions faire une rencontre citoyenne, donc courant mai.

**Monsieur Yves MARTELIN, Adjoint à l'Urbanisme :**

- La commission Urbanime prévue avant la fin de l'année a été annulée en raison de la situation sanitaire et nous avons privilégié le travail sur les nombreux dossiers déposés.

- La dématérialisation des demandes d'urbanisme se mettra en place à partir du 01/01/2022. Nous avons eu une réunion avec des élus et la CCBP le 13 décembre.  
Il en ressort qu'étant une commune de moins de 3500 habitants nous ne sommes pas dans l'obligation de le faire immédiatement même si on devra s'adapter mais il est inutile de se précipiter pour ne pas avoir à essuyer les plâtres d'une mise en place....  
D'autre part beaucoup de questions fondamentales, comme le surcoût pour les communes qui devront imprimer elles mêmes leurs archives et d'autres points plus techniques, sont restés sans réponse...

**Monsieur Nicolas ROMANOTTO, Adjoint à la vie associative :**

- La fête foraine de novembre a eu un très gros succès et les forains reviendront en juin et novembre 2022 avec plus de manèges pour les jeunes enfants.

**Madame Sophie GARNIER, conseillère municipale :**

- Demande où nous en sommes pour les dégâts causés au pont du Peillard.

**Monsieur Jérôme GRAUSI, Maire :**

- Répond qu'une enquête a été diligentée par la gendarmerie et parallèlement par Tony et moi-même. Nous avons identifié la personne qui a détruit ce pont et nous avons déposé une plainte. L'enquête suit son cours afin que les assurances puissent prendre en charge la réfection du pont qui rappelle le est classé XIVème siècle. On ne peut pas faire n'importe quoi et devons avoir l'avis des Architectes de France mais actuellement le pont est sécurisée.

**Concernant les travaux :**

- Suite à une réunion de la commission travaux, sur janvier et sur le 1<sup>er</sup> trimestre, deux axes de travail ont été mis en avant. Il s'agit du réaménagement du carrefour de Barends et du Chemin de Vavres ainsi que la sécurisation de la rue du Stade. Nous essayerons d'avoir du prêt de matériel par les services du Département pour mettre en place des aménagements provisoires afin de constater les effets avant d'envisager des travaux définitifs. Dans le cadre de la révision du PLU, nous avons demandé aux architectes conseils de travailler sur la sécurisation de la rue du Stade.

Monsieur Gil Descamps précise que lors de la réalisation des travaux de la rue des Mésanges, une étude totale sur les déplacements doux de la commune avait été réalisée, dont la rue du Stade et qu'il serait bien de reprendre l'étude. Il y avait également eu un comptage des véhicules sur tous les carrefours.

**Madame Karine HABLIZIG, Conseillère déléguée à la communication**

- **Droit d'expression des élus de l'opposition :** Interpelle les élus de l'opposition pour leur dire que leur texte a été publié sur le site internet mais il ne correspond pas aux contraintes du règlement voté en septembre du fait qu'il contient plus que 500 caractères mais les invite la prochaine fois à respecter cette contrainte.  
Monsieur Stéphane Reix dit que c'est un fait mais que des échanges avec Monsieur le Maire ont eu lieu sur le contenu du texte et la forme de certains termes et qu'aucune remarque n'a été faite sur l'enveloppe du texte, c'est pourquoi nous n'avons pas jugé utile de donner une version de 500 caractères strictes d'autant que lors d'un échange en conseil municipal nous avons eu un accord tacite sur le fait que les 500 caractères n'étaient pas une règle inscrite dans le marbre et que nous pouvions nous permettre de parfois dépasser ce chiffre.
- **Bulletin municipal :** Le bulletin devrait être disponible normalement vers fin février 2022 avec un nouveau format paysage où les associations n'auront plus la même place que jusqu'à présent du fait que nous avons maintenant un bulletin associatif qui retrace les membres du bureau, les groupes... Donc ce que nous demandons aux associations pour le bulletin municipal, c'est de nous transmettre des informations sur la vie de l'association, le bilan de l'année.  
Monsieur Nicolas Romanotto précise qu'un mail a été adressé aux associations dans ce sens.  
Mme Hablizig nous informe que le calendrier des associations sera conservé dans le bulletin municipal et lance un appel à tous pour donner des informations à faire paraître dans le bulletin en adressant vos articles à l'adresse [contact@mairiestromaindejalionas.fr](mailto:contact@mairiestromaindejalionas.fr).

**Madame Sylvie DECHANOZ, Adjointe au CCAS**

- Le 24/11 à la Maison pour tous : après-midi intergénérationnel (de 14 h à 17 h) avec des jeux de société avec les jeunes des chantiers éducatifs et goûters pour finir l'après-midi. Il y avait 8 personnes inscrites qui ne sont pas toutes venues et les jeunes étaient un peu déçus. Nous proposerons d'autres dates et espérons que cela intéressera plus de gens.

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 21 DECEMBRE 2021

- Le 01/12/2021 nous avons installé les sapins en pot dans les écoles et à la mairie. Ces sapins ont été mis à disposition par Monsieur Brando que nous remercions.
- Le 04/12 : Téléthon
  - o De 8 h 30 à 11 h : Petit déjeuner à la maison pour tous (annulé)
  - o De 13 h 30 à 15 h : une marche d'environ 5 km = 6 personnes (la pluie a surement découragé bon nombre de participants)
  - o De 15 h 30 à 16 h 30 : Démonstration de zumba avec les jeunes des chantiers éducatifs et Jessica.
  - o De 16 h 30 à 17 h 30 : Démonstration des Jaliogirls.
  - o A 17 h 30 : Tirage de la tombola.Au final, nous avons fait un chèque de 998 €.
- Le 07/12 : Illumination du sapin de Noël avec pause des décorations faites par les enfants des classes de Mesdames Franco et Hablizig. Le père Noël est arrivé en calèche et nous remercions Suzie et Treize le Cheval qui a reçu plein de caresses. Nous avons innové avec une boîte aux lettres pour le Père Noël qui a répondu à chacune des lettres. Nous remercions également nos employés communaux ainsi que Corinne et Sébastien qui ont participé à la plantation du sapin qui nous a été fourni par Monsieur Gay.
- Le 11/12 : Distribution des colis aux aînés en respectant les gestes barrières donc sans rentrer dans les maisons. En plus du colis, nous leurs avons remis une carte de vœux réalisée par les enfants de l'école. Nous remercions les élèves et les enseignants qui ont participé. Faute de cartes en quantité suffisante, les jeunes des chantiers éducatifs ont réalisé des cartes supplémentaires et les personnes qui n'ont pas eu une carte des élèves en auront une l'année prochaine.
- Le 12/12 : L'arbre de Noël des enfants a été annulé pour éviter le brassage des enfants du fait de la situation sanitaire.
- Le 16/12 le Père Noël est passé dans toutes les classes pour apporter le petit cadeau aux enfants. Pour ceux qui n'étaient pas là, soit parce que la classe était fermée, soit parce qu'ils ne pouvaient pas venir en classe, nous avons laissé aux enseignants tous les paquets qui seront remis aux enfants au retour des vacances.
- Le 16/12 : Don du sang avec moins de participants mais les médecins étaient contents. La prochaine collecte aura lieu le 25/02/2022.
- Nous avons prévu 3 dates de rencontres intergénérationnelles entre les séniors et les jeunes des chantiers éducatifs : les 26/01/2022 + 30/03/2022 + 18/05/2022. Un flyer a été remis aux séniors.
- L'Association La Cabane aux Loustic, lieu d'accueil pour les parents et les enfants sur Saint Romain qui se tenait les lundis matin a été dissoute faute de bénévoles. Le matériel est redistribué aux communes des lieux d'intervention. Pour Saint Romain de Jalionas le matériel sera remis au Bébébus et au RAM (Relai d'Assistantes Maternelles). Concernant l'argent restant dans la caisse, il sera redistribué également aux communes, pour Saint Romain de Jalionas, il y aura 1000 € pour les écoles et 1000 € pour la bibliothèque, plus une partie reversée pour le Bébébus et le RAM.

**Monsieur Jérôme GRAUSI, Maire**

Je lève la séance à 21 h 04 en précisant que le prochain conseil se tiendra **le mardi 25 janvier 2022 à 19 h 30.**

Bonnes fêtes de fin d'année, faites attention à vous et à l'année prochaine.





**MAIRIE**  
52 rue du Stade  
38460 ST ROMAIN DE JALIONAS  
Tel : 04.74.90.76.01 - Fax : 04.74.90.86.95  
Mail : [contact@mairiestromaindejalionas.fr](mailto:contact@mairiestromaindejalionas.fr)  
Site internet : [www.saintromaindejalionas.fr](http://www.saintromaindejalionas.fr)

Saint Romain de Jalionas, Le 15 décembre 2021

**Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil Municipa  
de Saint Romain de Jalionas**

38460 ST ROMAIN DE JALIONAS

**CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL**

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de bien vouloir assister à la réunion du CONSEIL MUNICIPAL qui aura lieu le

**MARDI 21 DECEMBRE 2021 à 19 H 30**  
**Salle du Conseil de St Romain de Jalionas**  
**Et/ou en visioconférence, le lien vous sera transmis**  
**24 heures avant le conseil**

**En raison de la situation sanitaire : Pas de public**  
Retransmission en direct sur la page Facebook de la mairie

**Ordre du jour :** Voir document au dos de la présente

Recevez, Mesdames et Messieurs, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Le Maire,  
Jérôme GRAUSI

COMMUNE DE SAINT ROMAIN DE JALIONAS

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 DECEMBRE 2021 à 19 H 30

En raison de la situation sanitaire : Pas de public  
Retransmission en direct sur la page Facebook de la mairie

- Approbation compte rendu séance du 16 novembre 2021
- Désignation du secrétaire de séance
- Décisions prises par le Maire en vertu des délégations données par le conseil municipal par délibération n° 2020-032 en date du 22 juin 2020
  - o Néant

ORDRE DU JOUR : DÉLIBÉRATIONS

VOIRIE ET RESEAUX

- 2021-079. Dénomination et numérotage des voies de la commune – Rectification d'une erreur matérielle de la délibération n° 2021-071
- 2021-080. Extinction partielle de l'éclairage public

FINANCES

- 2021-081. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire,  
Jérôme GRAUSI



Date de convocation : le 15/12/2021  
Date d'affichage : le 15/12/2021

REPertoire DE LA SEANCE

Date de la séance	N° d'ordre dans la séance	N° de la délibération	Service	Objet	N° de page
21/12/2021	1	2021-079	ADMINISTRATION	Dénomination et numérotage des voies de la commune - Rectificatif	241
21/12/2021	2	2021-080	ADMINISTRATION	Extinction partielle de l'éclairage public	244
21/12/2021	3	2021-081	FINANCES	Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent	247

EMARGEMENTS

Mairie de Saint Romain de Jalionas  
 Conseil municipal du 21 DECEMBRE 2021

Nom et Prénom des CONSEILLERS	Signatures ou Pouvoir à	Nom et Prénom des CONSEILLERS	Signatures ou Pouvoir à
AGUIAR Géraldine	Pouvoir à S. Garnier 	HABLIZIG Karine	
BEKHIT Thierry	Pouvoir à G Descamps 	KJAN Sylvain	Pouvoir à Y. Martelin
BELMONTE Sophie	Pouvoir à S. Dechanoz 	LEROUX Aurélie	
DECHANOZ Sylvie		MARTELIN Yves	
DESCAMPS Gil		MOLLARD Yoann	En visio conférence Pouvoir à F. Develay 
DEVELAY Fabienne		NESMOZ David	Pouvoir à F. Develay En visio conférence
DI CIOCCIO Pietro		NOUET Sylviane	
DUHAMEL Gaël	Pouvoir à J. Grausi 	REIX Stéphane	
FRANCO Maëlle	En visio conférence	ROMANOTTO Nicolas	
GARNIER-MICHELIN Sophie		SAETERO Soledad	Pouvoir à Y. Martelin
GEORGES Corinne	en visio conférence à partir de 19h 47	TIRANNO Gina	
GRAUSI Jérôme			

Secrétaire de Séance : Yves Martelin

